

LA PREVENTION ROUTIERE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

Siège social :
33, Rue de Mogador
75009 PARIS

Lucien ZOUARY & Associés
Expert-comptable et commissaire aux comptes
10, boulevard Malesherbes – 75008 PARIS
Tél. : 01.47.42.22.00 – Fax : 01.47.42.22.02

LA PREVENTION ROUTIERE

ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE

**Siège social : 33, Rue de Mogador
75009 - PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée Générale de l'Association La Prévention Routière,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA PREVENTION ROUTIERE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 7 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport ».

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « *Cotisations/dons/soutiens-produits constatés d'avance* » de l'annexe décrit les modalités de rattachement à l'exercice des produits perçus des adhérents. Nos travaux ont principalement consisté à apprécier le caractère approprié de la méthode comptable visée dans l'annexe et à nous assurer de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier arrêté le 7 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 10 juin 2020.

LUCIEN ZOUARY & ASSOCIES



Le Commissaire aux Comptes,

Vincent ROUHIER

Annexe : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevée que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

BILAN - ACTIF

	Valeur brute	Amortissement ou Provision	Valeur nette	TOTAL 31.12.2019	TOTAL 31.12.2018
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations en cours	0	0	0	0	95 598
Autres (Logiciels-Site internet)	460 513	372 999	87 514	87 514	148 500
Sous-total	460 513	372 999	87 514	87 514	244 098
Immobilisations corporelles					
Constructions	1 561 078	1 561 078	0	0	0
Installations, matériel, outillage	7 877 558	6 957 065	920 493	920 493	919 869
Sous-total	9 438 636	8 518 143	920 493	920 493	919 869
Immobilisations financières					
Participations	76 225		76 225	76 225	76 225
Placements	2 059 648		2 059 648	2 059 648	2 031 211
Prêts	32 014		32 014	32 014	32 014
Autres	90 015		90 015	90 015	169 221
Sous-total	2 257 901		2 257 901	2 257 901	2 308 671
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	12 157 051	8 891 142	3 265 909	3 265 909	3 472 638
Créances					
Redevables	1 547 002	128 171	1 418 831	1 418 831	1 119 939
Autres	378 257		378 257	378 257	849 068
Acomptes Fournisseurs	20 937		20 937	20 937	15 220
Sous-total	1 946 196	128 171	1 818 025	1 818 025	1 984 227
Disponibilités	5 266 267		5 266 267	5 266 267	4 821 498
Charges comptabilisées d'avance	230 027		230 027	230 027	123 152
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 442 490	128 171	7 314 319	7 314 319	6 928 878
TOTAL ACTIF	19 599 541	9 019 313	10 580 227	10 580 228	10 401 515

BILAN - PASSIF

	TOTAL	TOTAL
	31.12.2019	31.12.2018
Capitaux propres		
Fonds et produits de la dotation	917 742	917 742
Report à nouveau	6 157 492	6 099 626
Résultat de l'exercice	90 022	57 866
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 165 255	7 075 233
PROVISIONS POUR RISQUES	125 505	261 184
FONDS DEDIES	143 310	42 510
Dettes		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 029 789	1 090 621
Dettes fiscales et sociales	849 619	1 132 881
Autres dettes	10 413	7 926
Banque		
Produits constatés d'avance	1 256 337	791 159
TOTAL DETTES	3 146 157	3 022 587
TOTAL PASSIF	10 580 227	10 401 515

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT DE LA PREVENTION ROUTIERE AU 31.12.2019

	2019	2018	Variation 2019-2018	Variation %
PRODUITS				
Cotisations, dons et legs	8 480 513	8 548 608	-68 095	-0.8%
Personnes physiques	4 052 663	4 348 016	-295 353	-6.8%
<i>Dont : Adhésions</i>	1 715 296	1 755 861	-40 566	-2.3%
: Dons et soutiens	2 329 401	2 536 005	-206 604	-8.1%
: Legs	7 966	56 149	-48 183	ns
Personnes morales	4 427 848	4 200 592	227 256	5.4%
Subventions	2 189 319	2 302 117	-112 798	-4.9%
<i>Dont : Subventions Collectivités Territoriales</i>	2 036 207	2 153 598	-117 390	-5.5%
Autres produits d'exploitation	1 577 838	1 733 215	-155 377	-9.0%
Reprises de provisions	146 993	13 661	133 332	976.0%
Repport des ressources non utilisées sur ressources aff	42 510	0	42 510	NS
Produits financiers	28 437	38 851	-10 414	-26.8%
Total produits	12 465 609	12 636 453	-170 843	-1.4%
CHARGES				
Achats de biens et services	6 051 988	6 400 686	-348 698	-5.4%
Personnel (hors taxe sur salaires)	4 889 150	5 167 855	-278 704	-5.4%
Impôts et taxes	826 230	784 049	42 181	5.4%
dont : Taxe sur salaires	279 469	311 817	-32 348	-10.4%
TVA non récupérable	486 374	418 432	67 941	16.2%
Autres taxes	60 388	53 800	6 588	12.2%
Dotations aux amortissements	321 037	334 033	-12 996	-3.9%
Provisions pour risques et charges	139 485	104 916	34 569	32.9%
Engagements à réaliser sur ressources affectées	143 310	42 510	100 800	237.1%
Total charges	12 371 201	12 834 049	-462 848	-3.6%
Résultat courant	94 409	-197 596	292 005	-147.8%
Produits exceptionnels	10 291	259 610	-249 319	-96.0%
Charges exceptionnelles	14 678	4 148	10 530	253.8%
Résultat exceptionnel	-4 387	255 462	-259 849	-101.7%
Impôts sur les revenus financiers	0	0	0	0.0%
Résultat de l'exercice	90 022	57 866	32 156	55.6%

Evaluation des contributions volontaires en nature

Bénévolat	1 378 563	1 399 403
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total	1 378 563	1 399 403

ANNEXE

LA PREVENTION ROUTIERE

EXERCICE 2019

ANNEXE

A la clôture de l'exercice 2019, le **total du bilan** de La Prévention Routière, Association fondée selon la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, ayant pour objet la prévention des accidents de la route, est de **10 580 227 €**.

Le **compte de résultat** présente un **solde positif de 90 022 €** avec un **résultat courant positif de 94 409 €**.

L'exercice a eu une durée normale de 12 mois du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention les montants sont exprimés en € ;

PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Règles générales :

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Immobilisations incorporelles (logiciel)	5 ans
Constructions	25 ans
Agencements	10 ans
Matériels et outillages	10 ans
Matériels de bureau et informatique	5 ans
Matériels de transport	6 ans
Matériels de pistes	10 ans
Mobilier	5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Autres titres immobilisés :

Les autres titres immobilisés correspondent à des placements que l'association a l'intention de conserver durablement.

Une provision est comptabilisée dès lors que la valeur de marché devient inférieure à la valeur comptable.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions :

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Eléments exceptionnels :

Les montants portés au compte de résultat exceptionnel concernent les éléments qui ne se rapportent pas aux activités courantes ou les éléments exceptionnels par leur nature ou leur montant.

Cotisations/dons/soutiens-produits constatés d'avance :

La collecte des cotisations des adhérents s'arrête au 18 novembre 2019 et les montants appelés des cotisations des personnes physiques et des personnes morales sont conformes à ceux décidés lors de l'assemblée du 14 juin 2019.

Les produits constatés d'avance concernent les montants des cotisations encaissés entre le 19 novembre et le 31 décembre 2019. Ces produits seront affectés au résultat 2020.

Subventions :

Les subventions encaissées sur l'exercice correspondent principalement à des subventions de fonctionnement et sont comptabilisées directement au résultat.

Indemnités de départ à la retraite :

Il est rappelé que l'Association, après accord du Conseil d'administration, a pris la décision d'externaliser son engagement d'indemnités de fin de carrière auprès d'une Compagnie d'Assurances. Conformément aux termes du contrat, il a été procédé à la mise à jour actuarielle des engagements au 31 décembre 2019, sur la base de la Convention Collective des Sociétés d'Assurances à laquelle les collaborateurs sont rattachés, en tenant compte notamment du taux de « turn-over » d'une certaine catégorie de personnel, des mesures salariales et sociales induites par le plan stratégique et celles imposées par les nouveaux textes réglementaires.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 65 ans,
- Probabilité de vie à terme : Table de mortalité de mortalité F 00-02 avec décalage d'âge
- Evolution des salaires : 1.70%
- Charges sociales et patronales : 51%
- Taux actualisation : 0.5%

Les calculs réalisés ont fait ressortir un passif social de 160 511 € (avec charges sociales). Le montant du fonds collectif externalisé en vue d'honorer les engagements de retraite s'élève à 285 152 €.

Fonds dédiés :

Certains donateurs accordent des aides à l'Association afin que celle-ci mène des actions ciblées. Ces actions sont coordonnées entre les donateurs et l'Association, et les donateurs disposent d'un droit de regard sur les dépenses réalisées. Ces aides sont considérées comme des fonds dédiés au sens de la réglementation comptable et sont :

- Comptabilisés dans un compte spécifique au bilan (# 19)
- et reprises au compte de résultat sur une ligne distincte au fur et à mesure de leur utilisation

Le compte #19 correspond donc à la part non consommée des aides accordées.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Représente le temps consacré par les bénévoles à des activités de l'association.
Le calcul retenu est : nombre d'heures x taux horaire du smic (137 444 h x 10.03)

Exceptions aux principes généraux :

Néant.

Faits marquants post-clôture COVID-19

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. Cependant, nous sommes en mesure d'estimer les conséquences ci-dessous pour l'exercice en cours.

Impact direct du confinement et des mesures sanitaires sur les ressources

Chaque année, l'aPR mène environ 30 000 actions de sensibilisation aux risques routiers en présentiel, auprès des enfants, des jeunes, des employés et des seniors ; dans les écoles, les entreprises et les clubs des aînés.

Les actions de prévention sont majoritairement animées par des bénévoles retraités dont la moyenne d'âge est de 68 ans.

Le confinement a entraîné :

- la fermeture des écoles ;
- la généralisation du télétravail et/ou la fermeture de nombreuses entreprises ;
- l'interdiction de réunion ;
- l'interdiction de déplacement ;
- une vigilance accrue auprès des populations fragiles dont les seniors ;
- l'arrêt des actions de sensibilisation ;

Les mesures sanitaires encadrant le déconfinement entraînent :

- une incertitude totale sur le retour d'une vie collective « normale » ;
- la réouverture très progressive des écoles/collèges/lycées à partir du 11 mai sans qu'aucune visibilité soit donnée aux intervenants extérieurs pour l'avenir ;
- une crainte individuelle sanitaire légitime ;
- une responsabilité avérée des dirigeants d'entreprise vis-à-vis de la santé de leurs collaborateurs.

Mesures prises par l'association pendant le confinement

- chômage partiel dans les comités et au centre national pour l'ensemble des 108 collaborateurs salariés. Le chômage est à 100% pour certaines fonctions (secrétaires, chargés de mission et directeurs de comité) ; à 50% pour les directeurs régionaux (10) et les membres du comité de direction (6). Pour les deux postes de direction : 30 % de chômage en avril et 0% en mai ;
- réduction tant que faire se peut des frais généraux ;
- poursuite des contacts avec les partenaires nationaux et locaux ;
- poursuite des relations avec les bénévoles (contact direct par les DR et messages nationaux du Président) ;
- recherche et réflexion pour adapter nos actions à l'évolution sanitaire.

Stratégie post-confinement

- retour progressif des collaborateurs en fonction de la charge de travail estimée par les membres du Codir et les DR ;
- proposition à nos partenaires de nouvelles actions de sensibilisation compatibles avec les gestes barrières et les nouvelles règles sanitaire.

Prévisions budgétaires 2020

- Nos recettes sont immédiatement corrélées à la bonne santé économique du pays : la générosité des personnes physiques et des personnes morales en dépend, tout comme les ressources des collectivités locales et territoriales.
- Dans les comités départementaux, la crise sanitaire actuelle pourrait générer, selon les estimations réalisées début avril, une baisse de 23% des revenus des comités départementaux, soit une perte de 760 K€ (une baisse de 320K€ sur les subventions et de 440K€ sur les dons et les notes de débit des entreprises)

-Au niveau national, la tendance à la baisse de la collecte se confirme (-8%). Les partenariats nationaux déjà engagés pour 2020 se maintiennent, mais les conventions non signées sont suspendues.

-Le budget prévisionnel prévoit un atterrissage en fin d'année 2020 avec un résultat négatif de -590K€ (10,802M€ de dépenses et 10,213M€ de recettes).

-L'association dispose de plus de 5M€ de fonds propres. Ces fonds propres peuvent nous permettre d'amortir très temporairement la crise.

-L'association devrait sans problème passer l'année 2020. En revanche, outre les incertitudes liées à la crise sanitaire, nous sommes actuellement en pleine négociation avec la FFA pour le renouvellement de leur don annuel de 2,5 M€.

NOTES SUR LES COMPTES

Les charges de l'exercice 2019 sont présentées conformément au plan comptable général sous six rubriques principales :

- Achat et charges externes de biens et services
- Charges de personnel (hors taxe sur les salaires)
- Impôts et taxes (y compris taxe sur les salaires et TVA non récupérable)
- Dotations aux amortissements
- Dotations aux provisions pour risques et charges
- Engagements à réaliser sur ressources affectées
-

Le classement des produits d'exploitation distingue pour 2019 comme pour 2018, les principales ressources de l'Association, la rubrique «autres produits» regroupant les ressources secondaires.

▪ **Evolution des capitaux propres :**

Au niveau des capitaux propres qui s'élèvent à **7 164 255 €** contre **7 075 233 €** au **31/12/2018**, il convient de remarquer la ligne «Fonds et produits de la dotation» qui reprend les postes suivants :

	31/12/2019	31/12/2018
Fonds statutaire	91 806 €	91 806 €
Réserve statutaire	40 986 €	40 986 €
Fonds associatif	<u>784 950 €</u>	<u>784 950 €</u>
Soit un total de	917 742 €	917 742 €

Il est rappelé que le « fonds associatif » a été créé en 2002 par décision de l'Assemblée Générale du 16 mai 2002 pour couvrir « des opérations exceptionnelles spécifiques de l'Association ». En 2019 aucune opération n'a été couverte par prélèvement sur ce fonds.

▪ **Evolution des Provisions :**

Le tableau en **annexe II** donne le détail des provisions.

Les principales évolutions se résument comme suit :

Provisions au 31.12.2019	261 184 €
Dotations de l'exercice	11 314 €
<i>Provision pour passifs sociaux</i>	
Reprises de l'exercice	146 993 €
<i>Départs collaborateurs, travaux réalisés</i>	
Provisions au 31.12.2019	125 505

▪ **Fonds dédiés :**

- Tableau de suivi *en annexe III*

En vertu des conventions qui lient notre association à la Fondation MICHELIN les dons de 166 000€ et 44 000 € ont pour objet :

- d'une part, de couvrir le financement du développement d'un outil jeu pédagogique collège et son déploiement à concurrence de 166 000 €, dont seuls 49 690 € ont été engagés à la clôture de l'exercice, le solde (116 310 €) non utilisé a été comptabilisé en « Fonds restant à engager en fin d'exercice.

- d'autre part, de financer le projet LAMAP pour la sensibilisation à la sécurité routière des enfants de cycle 3 à hauteur de 44 000 €, dont seuls 17 000 € ont été engagés, le solde de 27 000 € a été comptabilisé en « Fonds restant à engager en fin d'exercice».

▪ **Etat des amortissements**

(Voir annexe I)

- Pour être en cohérence avec les durées d'utilisation des matériels et mobiliers, les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire.

▪ **TABLEAU DES PARTICIPATIONS**

Société	% détenus	Participations
LPRD	100	76 225 €

▪ **DISPONIBILITÉS**

- Elles représentent les soldes des comptes bancaires et postaux.

▪ **PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISÉS D'AVANCE**

- Le **montant des produits constatés d'avance** s'élève à **1 256 337 €**.

Les **produits** constatés d'avance concernent les cotisations des adhérents pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2019, pour un montant de **457 640 €**, des abonnements à la revue «Circuler» **674 €**, **763 625 €** de produits d'entreprises partenaires et **34 398 €** pour divers produits des comités départementaux.

- Le **montant total des charges comptabilisées d'avance** s'élève à **230 027 €**.

Les **charges** comptabilisées d'avance concernent notamment les contrats de maintenance et des frais généraux pour **131 522 €** et les dépenses liées aux adhésions pour la période du 1er décembre au 31 décembre 2019 pour **98 504 €**.

- **Autre créances**
- Le poste s'élève à 378 257 €.

Figurent notamment sur ce poste le solde de dons ou subventions provenant de partenaires financiers (61 322 €), les dons et soutiens de personnes physiques rattachés à l'exercice 2019 (58 862 €), des produits à recevoir en provenance des comités (119 995 €) et des créances diverses (137 078 €).

• **Tableau des provisions**
(voir annexe II)

• **Tableau des fonds dédiés**
(voir annexe III)

• **Échéancier des créances**
(voir annexe IV)

• **Échéancier des dettes**
(voir annexe IV)

• **Détail des produits à recevoir et des charges à payer**
(voir annexe V)

▪ **Effectifs au 31/12/2019**

CATEGORIES	2019	2018
Cadres	61	68
Non cadres	55	61
Non cadres Contrats "aidés"	0	1
Total	116	130
Ventilation par catégorie de contrat	46 emplois à temps partiel 70 emplois à temps plein	60 emplois à temps partiel 70 emplois à temps plein

▪ **CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS → résultat négatif 4 387 €**

- Le montant des charges exceptionnelles s'élève à **14 678 €** et comprend la VNC (valeur nette comptable) liée à la cession d'éléments d'actifs.
- Le montant des produits exceptionnels est de **10 291 €** et concerne des produits sur cession d'éléments d'actif (cession de divers matériels).

▪ **PARTIES LIEES**

La Prévention Routière assure pour le compte de la Prévention Routière Formation l'ensemble des services administratifs pour l'organisation des stages (Récupération de Points et Alternative aux Poursuites Judiciaires).

En contrepartie, la Prévention Routière Formation participe aux frais engagés par la Prévention Routière.

Objet de la Facturation	Nature de la Facturation	Montant HT
Application de la Convention du 22/10/2004	Participation aux frais de Personnels des Comités Départementaux	310 986
	Participation aux frais de Personnels du Centre National	189 256
	Participation aux frais de fonctionnement des Comités Départementaux	165 351
	Participation aux frais de fonctionnement du Centre National	90 284
Total		755 877

▪ **PUBLICATION DU COMPTE FINANCIER DE L'ASSOCIATION – fiscalite associative Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006**

Il est précisé que les trois plus hauts dirigeants de l'Association (Président – Président-Adjoint – Vice Président) sont bénévoles. Aucune indemnité ne leur est versée. Les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants salariés se sont élevées globalement à **293 037 €** en 2019.

Bilan au 31/12/2019

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS

	AU 31/12/2018	Acquisitions ou virements	Cessions ou diminutions	AU 31/12/2019
<u>Immobilisations incorporelles :</u>				
. Immobilisations en cours	95 598	0	95 598	0
. Logiciels	460 513	0	0	460 513
- Sous total	556 111	0	95 598	460 513
<u>Immobilisations corporelles :</u>				
. Constructions	1 561 078	0	0	1 561 078
. Installation, agenc., aménag.	796 574	157 408	0	953 982
. Matériel de piste et de transport	4 642 824	77 264	121 480	4 598 608
. Autres matériels et mobilier	2 299 638	26 676	1 343	2 324 971
- Sous total	9 300 113	261 348	122 823	9 438 640
<u>Immobilisations financières :</u>				
. Participations	76 225	0	0	76 225
. Placements	2 031 211	28 437	0	2 059 648
. Prêts	32 014	0	0	32 014
. Autres	169 221	5 100	84 306	90 015
- Sous total	2 308 672	33 537	84 306	2 257 902
TOTAL GENERAL	12 164 895	294 885	302 727	12 157 051

Bilan au 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	AU 31/12/2018	Acquisitions ou virements	Cessions ou diminutions	AU 31/12/2019
<u>Amortissement des immo. incorporelles:</u>				
. Logiciels	312 013	60 985	0	372 998
- Sous total	312 013	60 985		372 998
<u>Amortissement des immo. corporelles:</u>				
. Constructions	1 561 079	0	0	1 561 079
. Installation, agenc., aménag.	685 635	36 364	0	721 999
. Matériel de piste et de transport	3 905 648	192 430	120 807	3 977 271
. Autres matériels et mobilier	2 227 881	31 257	1 343	2 257 795
- Sous total	8 380 243	260 051	122 150	8 518 144
<u>Provisions des immo. financières:</u>				
. Participations	0			0
. Prêts	0			0
. Autres	0			0
- Sous total	0			0
TOTAL GENERAL	8 692 255	321 036	122 150	8 891 142

Mouvements des provisions
Exercice 2019

	Début Exercice	Dotations sur Exercice	Reprises sur Exercice	Fin Exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provisions Personnel	93 541		93 541	0
- Provisions Liées à la Régionalisation	90 500		21 000	69 500
- Provisions Liées Travaux	19 300		19 300	0
- Provisions Médailles travail	46 468	11 314	1 777	56 005
- Provisions Litige (Service Civique)	11 375		11 375	0
TOTAL	261 185	11 314	146 993	125 505

Tableau de suivi des fonds dédiés

Exercice 2019

Nature du projet	Dotations totales allouées	Fonds à engager au début de l'exercice	Fonds alloués au cours de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur ressources totales affectées	Fonds restant non utilisé en cours de l'exercice et non reporté
_ MOBILIGO Projet collège jeu pédagogique	166 000		60 000	49 690	116 310	
_ Projet LAMAP sensibilisation à la sécurité routière des enfants de cycle 3	44 000		17 000	17 000	27 000	
_ Réalisation d'une étude sur les nouvelles mobilités	180 000	22 000		22 000		
_ Développement d'un outil autour du code de la route						
_ Création et déploiement d'un outil de sensibilisation sur les distracteurs au volant	70 000	20 510		20 510		

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	Valeur brute	Jusqu'à un an	A plus d'un an
CREANCES			
Créances de l'Actif Immobilisé :			
. Créances rattachées à des participations	0	0	
. Prêts	0	0	
. Autres créances	0	0	
- Sous total	0	0	0
Créances de l'Actif Circulant :			
. Créances des redevables	1 547 002	1 547 002	
. Autres créances	378 257	378 257	
. Acomptes fournisseurs	20 937	20 937	
- Sous total	1 946 196	1 946 196	0
TOTAL DES CREANCES	1 946 196	1 946 196	0
DETTES			
Dettes financières :			
. Emprunts et dettes financières divers	0	0	
Autres dettes :			
. Dettes fournisseurs	1 029 789	1 029 789	
. Dettes sociales et fiscales	849 619	849 619	
. Autres dettes	10 413	10 413	
- Sous total	1 889 820	1 889 820	0
TOTAL DES DETTES	1 889 820	1 889 820	0

LA PREVENTION ROUTIERE
Bilan au 31/12/2019

Annexe V

PRODUITS A RECEVOIR

	2019	2018
FFSA	0	500 000
Don FFA (Solde contribution 2018)		500 000
Autres	61 322	4 524
Adhésions	184 552	217 911
Pdts Comités	119 995	102 682
Pdts des dons PP	36 436	75 116
Pdts Soutiens PP	22 921	30 623
Pdts P.Morales	5 200	9 490
Total Autres Créances	245 874	722 435

CHARGES A PAYER

Fournisseurs et comptes rattachés	242 891	346 289
Factures non parvenues	242 891	346 289
Personnel et comptes rattachés	338 879	388 330
Provision Congés Payés (Bruts)	334 867	384 931
Provision Indem Fin Contrat (Bruts)	4 012	3 399
Charges Sociales	177 168	212 102
Formation Professionnelle		36 053
Effort Construction	31 645	16 224
Provision Congés Payés (Charges Soc.)	138 220	151 038
Contribution AGEFIPH		2 845
Provision Indem Fin Contrat (Charg.Soc.)	2 221	1 577
Indemnités Journalières	5 083	4 365
Charges Fiscales	28 154	32 980
Fiscales (tva - taxes s/sal.)	28 154	32 980
TOTAL CHARGES A PAYER	787 092	979 701

RESULTAT EXCEPTIONNEL 2019

Intitulés	Montants
Charges Exceptionnelles	
VNC Cession éléments d'actif (Divers matériels comités)	673
Sous-total éléments d'actif	673
Autres :	
PERTE SUR DEPOT DE GARANTIE GLF LOCAUX VENTADOUR	10 865
PERTE DEBITS CB 2019	310
CTDA OULLINS FA FC0319120179 DU 24122019 CO69 MISE EN FOURRIERE CAN	269
VOL CAISSE CO035 ENTRE LE 06/04-08/04/19	390
CARPA AFFAIRE Mme MALLOUEZ	1 813
Charges/exercice antérieur	77
Contraventions	281
Sous-total autres	14 005
Total charges exceptionnelles	14 678
Produits Exceptionnels	
Produits sur cession d'éléments d'actif :	
Cessions éléments d'actif (Locaux et divers matériels)	2 534
Sous-total éléments d'actif	2 534
Produits sur exercice antérieur	7 757
Total produits exceptionnels	10 291
Résultat exceptionnel	-4 387

ETAT DES TITRES DE PARTICIPATION

Intitulés	Solde au 31/12/2019
Sarl " La Prévention Routière Diffusion "	76 225
Total	76 225